



LE MINISTRE

Paris, le 29 octobre 2019

Monsieur le Sénateur,

Comme vous le savez, j'ai décidé d'engager la rénovation de l'organisation des services de la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Cette démarche s'inscrit dans l'objectif fixé par le Président de la République, notamment dans son discours du 24 avril 2019 relatif à « l'acte II » du quinquennat, de rapprocher les administrations de nos concitoyens.

Aussi, pour le réseau de la DGFIP, il s'agit à la fois de répondre à l'attente de proximité de nos concitoyens, en augmentant le nombre de points de contacts avec le public d'au moins 30 %, et en même temps de tirer les conséquences des nombreuses transformations que connaît la DGFIP depuis deux ans : prélèvement à la source, suppression de la taxe d'habitation et de plus petites taxes, paiement en liquide externalisé au réseau des buralistes en sont des exemples.

Dans ce cadre, une concertation large et approfondie a été lancée en juin dernier avec les agents des finances publiques ainsi que les élus nationaux et locaux. Cette démarche inédite et pluriannuelle suit son propre rythme dans chaque département et, dans certains d'entre eux, permet d'ores et déjà de dégager un consensus assez large qui permettra, très bientôt, de clôturer la concertation avec la signature partagée de conventions qui formalisent et inscriront dans la durée les engagements de service et la présence de la DGFIP dans les territoires.

Parallèlement, toujours au service de l'objectif d'un rapprochement des administrations de nos concitoyens, je souhaite engager un mouvement de localisation dans les territoires ruraux et péri-urbains d'une partie des services de la DGFIP actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles. Ces localisations pourront concerner jusqu'à 3000 emplois de mon ministère.

Un travail important est en cours pour identifier les services concernés et les modalités permettant de garantir la continuité et la qualité des missions. Il est désormais possible de lancer un appel à candidatures auprès des communes désireuses d'accueillir ces services.

Monsieur Jean-Claude REQUIER
Sénateur du Lot
Palais du Luxembourg
15 rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06

Vous trouverez ci-après le lien vers cet appel à candidatures. Si la communication aux collectivités locales sera également assurée par les Directeurs départementaux des finances publiques et les Préfets de chaque département, je vous invite à vous saisir de cet appel à candidatures en le relayant auprès des Maires de votre territoire. La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 29 novembre 2019. Elles seront ensuite analysées par un comité de sélection pour de premières annonces au début de l'année prochaine.

https://www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/NRP_DGFiP/cahier_des_charges.pdf

Madame Élise Valetoux, conseillère en charge des relations avec le Parlement et de la fiscalité au sein de mon cabinet, se tient à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Vous pouvez la joindre au 01 53 18 45 04.

achant pouvoir compter sur votre implication dans cette démarche sans précédent, je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur, à l'expression de ma considération distinguée.

Sincèrement



Gérald DARMANIN